

**LES ESPECES DE
LA FAUNE
Carte 9**

L'AGRION DE MERCURE (*CÆNAGRION MERCURIALE*)

Espèce

Classification

Insecte – Odonate (Libellule)

Code Natura 2000 : 1044

Description et écologie

L'Agtron de Mercure est une petite libellule bleue et noire.

Comme tous les Odonates, la larve se développe dans l'eau, et la phase de vie aérienne n'intervient qu'au moment de la métamorphose, après environ 20 mois.



Source : Inventaire de la faune de France, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'espèce vit dans le centre et le Sud-Ouest de l'Europe. En France, elle est répartie sur une grande partie du territoire mais de manière inégale : elle est fréquente dans certaines régions et absente dans d'autres.

Cette petite libellule bleue et noire se reproduit dans de petits ruisselets bien ensoleillés, aux eaux propres et limpides. Elle est présente sur quelques sites du « Val d'Allier Pont du Château – Jumeaux Alagnon », comme au niveau des Toises, commune de Mezel, et le ruisseau des Assats.

Etat de conservation : inconnu (l'échantillonnage de prospection et les données existantes sont insuffisantes pour avoir une idée précise du nombre de stations et des effectifs).

Enjeu patrimonial

L'évolution des populations de cette libellule est menacée dans de nombreux pays d'Europe : Autriche, Allemagne, Belgique, Suisse et est mal connue en France. Cette espèce fait partie des dix espèces de Libellules protégées à l'échelle nationale et est inscrite sur la liste rouge des Insectes menacés de France, en catégorie "en danger" pour la moitié Nord de la France, et « vulnérable » ailleurs. Mais l'intensité de prospection, moindre dans le Nord de la France, pourrait expliquer cette rareté apparente.

Le site constitue l'un des nombreux sites français favorables à l'espèce.

Habitat de l'Agrion de Mercure

Description de l'habitat

L'Agrion de Mercure se reproduit dans de petits ruisselets à courant plus ou moins rapide, bénéficiant d'un ensoleillement important, aux eaux propres et limpides. Il trouve ces conditions dans les fossés et ruisseaux affluents de l'Allier. Les adultes ne s'écartent pas de leur lieu de développement.

Exigences écologiques

L'Agrion de Mercure est caractéristique des eaux courantes de faible importance, ensoleillées où les plantes aquatiques (telles que *Sium erectum*, *Nasturtium officinale*, *Mentha aquatica*...) sont abondantes (HEIDEMANN et SEIDENBUSCH, 2002).

Les larves se maintiennent dans les secteurs calmes parmi les hydrophytes, les tiges ou les racines des hélophytes et autres plantes riveraines.

Dynamique naturelle de l'habitat

Certains ruisseaux peuvent être envahis par les plantes aquatiques et se combler. La végétation riveraine peut également se développer et être colonisée par des espèces ligneuses. Cette évolution vers une végétation forestière entraîne une réduction de la durée de l'ensoleillement, défavorable à l'Agrion de Mercure.

La dynamique fluviale peut permettre de rajeunir ces milieux en érodant la végétation et en permettant la reconstitution de ruisseaux favorables à cet agrion.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Présence de biotopes au développement de l'Agrion : les petits ruisseaux affluents de l'Allier.	Fermeture ou atterrissage des habitats favorables, qui entraîne une diminution de l'ensoleillement des ruisseaux.
<i>Facteurs humains</i>	Réalisation d'un entretien soigneux des petits ruisseaux.	Dégradation de la qualité de l'eau des ruisseaux. Dégradation de son habitat (mise en culture des parcelles riveraines, aménagement et reprofilage des ruisseaux et fossés, destruction de la végétation herbacée riveraine).

Préconisations de gestion

Concernant l'habitat :

- Préserver les petits ruisselets affluents de l'Allier en évitant à la fois leur canalisation et leur débroussaillage.
- Mise en place d'une zone tampon dans le cas d'une mise en culture des parcelles adjacentes.
- Curage limité réalisé seulement sur une partie du ruisseau favorable.
- Gestion de la végétation riveraine.